

Hyloris annonce l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires le 8 juin 2021

Liège, Belgique - 7 mai 2021 - Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles: HYL), une société biopharmaceutique spécialisée engagée à apporter des traitements innovants offrant une valeur ajoutée aux populations de patients mal desservies, informe aujourd'hui ses actionnaires et les titulaires de warrants que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunira le mardi 8 juin 2021 à 14h00 à son siège social, Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique.

En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures imposées par le gouvernement belge pour faire face à cette pandémie, y compris l'interdiction d'organiser des rassemblements en personne à grande échelle, qui peuvent encore être en vigueur à la date de l'Assemblée Générale Annuelle (« Assemblée »), il a été décidé de tenir la réunion à huis clos.

A ce titre, la Société mettra en place une vidéoconférence pour permettre aux actionnaires et titulaires de warrants dûment inscrits à l'Assemblée de suivre l'Assemblée à distance. La vidéoconférence ne constitue pas un outil de vote électronique ou une plateforme pour poser des questions. La Société invite donc ses actionnaires et titulaires de warrants à exercer leur droit de vote en votant par correspondance en amont de l'Assemblée ou par se faire représenter par procuration à l'Assemblée. Les questions peuvent être posées par écrit avant la réunion.

Vous trouverez de plus amples informations sur le vote par lettre ou par procuration écrite et l'exercice du droit de poser des questions dans la convocation.

Le rapport annuel 2020, la convocation, les formulaires et autres documents relatifs à l'Assemblée Générale des Actionnaires peuvent être consultés sur le <u>site internet</u> de la Société. Il est recommandé d'utiliser le courrier électronique pour toute communication avec la Société concernant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires via <u>corporate@hyloris.com</u>.

À propos de Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée qui identifie et libère le potentiel caché des médicaments existants au profit des patients et du système de santé. Hyloris applique son savoir-faire et ses innovations technologiques aux produits pharmaceutiques existants et a construit un large portefeuille de produits propriétaires qui a le potentiel d'offrir des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement disponibles. Hyloris propose actuellement deux produits en partenariat au stade commercial : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement de la douleur postopératoire non opioïde. La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur la voie réglementaire 505 (b) 2 de la FDA, qui est spécifiquement conçue pour les produits pharmaceutiques pour lesquels la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Cette voie peut réduire le fardeau clinique requis pour mettre un produit sur le marché, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques. Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez www.hyloris.com et suivez-nous sur LinkedIn.



Communiqué de Presse Information réglementée



Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris Pharmaceuticals :

Marieke Vermeersch VP Relations Investisseurs et Communications d'Entreprise Tél: +32 (0) 479 490 603 marieke.vermeersch@hyloris.com

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », «prévoit», «s'attend», «entend», «peut», «sera», «planifie», continuer »,« en cours »,« potentiel »,« prévoir »,« projeter »,« cibler »,« rechercher »ou« devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

